



Signature d'un Contrat de travail cdi

Par **flo**, le **11/03/2014** à **22:08**

bonjour, ça fait deux semaines que je suis en train de faire essai pour un emploi , jusqu'a ce jour je n'avais rien signe, j'ai dejas eu un bulletin de salaire, aujourd'hui je leurs ai fais par que je partais ,et comme par magie les employeurs me sortent de leurs casier un contrat a duree indeterminer pour que je signe, en me disant que je suis obliger .

Ma question est , est ce que je dois vraiment signe ce contrat de travail , alors que je quitte cette employeur.

merci pour vos reponses .

Par **aliren27**, le **12/03/2014** à **06:33**

Bonjour,

un contrat de travail CDI n'est pas obligatoirement écrit, et dans ce cas la il n'y a pas de période d'essai. Donc, si vous partez, il faut donner votre démission ou signer le contrat CDI si celui ci mentionne une période d'essai qui vous permettrait a son terme de partir libre de tout engagement. Regardez ce qui est écrit dans le contrat et revenez nous voir.

Cordialement

Par **Lag0**, le **12/03/2014** à **07:07**

[citation]si celui ci mentionne une période d'essai qui vous permettrait [s]a son terme[/s] de partir libre de tout engagement. [/citation]

Bonjour,

Si période d'essai, le salarié, tout comme l'employeur, peut la rompre à tout moment, il n'est pas nécessaire d'en attendre le terme.

[citation]Ma question est , est ce que je dois vraiment signe ce contrat de travail , alors que je quitte cette employeur. [/citation]

Le problème, c'est que sans contrat écrit, vous êtes déjà en CDI sans période d'essai. Donc que vous signiez ou pas, vous êtes en CDI. Vous devez donc, pour quitter l'entreprise, donner votre démission et respecter le préavis d'usage.